



EXPERTISE
FRANCE

Composante 3 ProGreS Migration Tunisie Phase II

Accompagner la réinsertion économique et sociale des migrants tunisiens de retour, de façon à garantir la dignité des personnes et la pérennité de leurs projets de réinsertion.

Termes de référence pour l'identification d'un(e) expert(e) en suivi-évaluation]

Janvier 2022

1	INFORMATION GENERALES	3
2	CONTEXTE	3
2.1	Contexte général	3
2.2	Présentation du projet	3
3	OBJECTIFS ET RESULTATS POURSUIVIS	6
3.1	Objectifs de la mission	6
3.2	Résultats attendus	6
4	DESCRIPTION DE LA MISSION	7
4.1	Principales activités	7
4.2	Livrables attendus	8
5	ORGANISATION DES TRAVAUX	8
5.1	Modalités de coordination	8
5.2	Conditions de travail	8
5.3	Lieu et durée de la mission	8
6	MOYENS	8
6.1	Profil(s) demandé(s)	8
7	ANNEXES	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

1 INFORMATION GÉNÉRALES

<i>Intitulé de la mission</i>	<i>Expertise perleée en suivi-évaluation dans le cadre de la composante 3 de ProGreS Migration Tunisie</i>
<i>Bénéficiaire(s)</i>	<i>Office des Tunisiens à l'Étranger (OTE)</i>
<i>Pays</i>	<i>Tunisie</i>
<i>Présence locale souhaitée</i>	<i>En fonction des conditions sanitaires</i>
<i>Budget estimé ou durée totale des jours prévus</i>	<i>+/- 20 jours</i>

2 CONTEXTE

2.1 Contexte général

L'objectif global du programme « Favoriser la mise en œuvre de la stratégie nationale migratoire en Tunisie » - ProGreS Migration Tunisie est de contribuer à une migration sûre, sans risque, légale et ordonnée en Tunisie et contribuer à une gestion de la migration fondée sur les droits.

Ce programme vise à soutenir l'opérationnalisation de la Stratégie Nationale Migratoire (SNM) de la Tunisie, et est construit autour de quatre objectifs spécifiques se déclinant chacun en une composante distincte dont la mise en œuvre est assurée par un opérateur européen :

- Composante 1 mise en œuvre par ICMPD : Opérationnalisation de la Stratégie Nationale Migratoire de la Tunisie
- Composante 2 mise en œuvre par la GIZ : Renforcer la contribution de la diaspora au développement socio-économique du pays à travers l'appui à l'investissement et à la création d'entreprises et d'emplois.
- **Composante 3 mise en œuvre par Expertise France : Accompagner la réinsertion économique et sociale des migrants tunisiens de retour, de façon à garantir la dignité des personnes et la pérennité de leurs projets de réinsertion.**
- Composante 4 mise en œuvre par l'AFD : Contribuer au développement de mécanismes efficaces pour aborder la problématique de la migration au niveau local à travers des initiatives d'intégration économique et sociale dans les régions affectées par la migration.

Cette mission s'inscrit dans le cadre de la Composante 3, mise en œuvre par Expertise France en partenariat avec l'Office Français de l'Immigration et l'Intégration.

2.2 Présentation du projet

Résumé de la Phase I

La Phase I de la Composante 3 a permis de mettre en place un Dispositif national de réinsertion, baptisé par les autorités tunisiennes le « Dispositif Tounesna ». Le dispositif national de réinsertion « Tounesna » vise à offrir un service complet et coordonné aux migrants et migrantes de retour à partir d'un seul point d'entrée que représente les structures du Dispositif déployées à Tunis, Sfax et Médenine. Des conseillers OTE se chargent d'accueillir, d'informer et d'orienter les migrants et migrantes de retour et interviennent en coordination avec les agents publics de la Promotion Sociale (IGPS) et avec les conseillers de l'ANETI

pour faciliter et accélérer l'accès de ces migrants et migrantes vers leurs droits socio-économiques. La mise en place et l'opérationnalisation du Dispositif a été piloté par une Taskforce formée de représentants de l'OTE, l'ANETI et l'IGPS, avec l'appui du projet.

Grâce aux aides à la réinsertion prévues par ProGreS I, le dispositif Tounesna a également pu mettre en place des schémas d'accompagnement par des aides à la réinsertion sociale et des aides à la réinsertion économique (par l'emploi ou par la création de micro-projet). Les mécanismes de coordination entre les trois institutions ont été élaborés par la Taskforce, et celle-ci a par la suite travaillé à implémenter ces mécanismes au sein de leurs administrations respectives pour permettre la mise en place des prestations du dispositif Tounesna par les agents publics. Cinq pays européens partenaires de ce projet pilote (Allemagne, France, Belgique, Suisse, Autriche) ont orienté un total de 159 tunisiens vers le Dispositif, qui ont pu bénéficier d'une aide sociale et/ou économique.

Objectifs, résultats et activités de la Phase II

Le résultat principal attendu de la Phase II sera le renforcement et la pérennisation du Dispositif Tounesna. Doté d'un budget de 3,9 millions d'euros, le projet sera mis en œuvre par Expertise France en partenariat avec l'OFII sur une durée de 36 mois. Suivant la même approche que la Phase I, les activités seront mises en œuvre conjointement avec la Taskforce mise au service de l'OTE.

Les objectifs spécifiques seront les suivants :

- Objectif Spécifique 1 (OS1) : Appuyer le processus d'ancrage institutionnel du dispositif Tounesna de réinsertion et son opérationnalisation au niveau national
- Objectif Spécifique 2 (OS2) : Renforcer les capacités de pérennisation du dispositif Tounesna et son intégration dans la stratégie migratoire tunisienne

En premier lieu, le projet appuiera l'ancrage du dispositif Tounesna dans le paysage institutionnel Tunisien afin de lui donner toute sa légitimité d'action (OS1). Le projet appuiera la taskforce pour qu'elle puisse formaliser ses mécanismes de coordination de façon durable. Ainsi, le dispositif Tounesna disposera des ressources institutionnelles techniques, humaines et logistiques nécessaires à la continuité de ses prestations publiques de façon pérenne.

Le projet soutiendra le renforcement des capacités des acteurs opérationnels du dispositif Tounesna pour la coordination des programmes d'accompagnement de la réinsertion des migrants, et le suivi & évaluation de ces programmes. Des formations seront déployées à cet effet à l'attention des agents du dispositif Tounesna. Le Dispositif sera doté de moyens pérennes pour assurer un suivi et une évaluation des migrants de retour pris en charge. Le projet continuera par ailleurs de renforcer les capacités de communication du dispositif à l'attention de ses usagers (les migrants en Europe, les migrants retournés, les associations de migrants et les partenaires institutionnels tunisiens et européens du dispositif).

Le projet apportera également un appui à l'OTE pour assurer une plus large couverture géographique du dispositif. Ceci notamment à travers un appui à la mise en place de trois nouvelles antennes du dispositif dans les régions - qui viendront s'ajouter aux 3 antennes mises en place durant la phase I et aux trois autres antennes régionales qui seront mises en place courant 2021 dans le cadre du projet PAD (Projet d'Appui au Dispositif Tounesna) financé par l'ambassade des Pays Bas en Tunisie.

Par ailleurs, le projet renforcera les capacités logistiques et de travail en réseau du dispositif Tounesna dans ses différentes antennes, afin d'améliorer la qualité des prestations rendues et l'efficacité des accompagnements à la réinsertion socio-économique des migrants et migrantes mis en place par les conseillers.

Le projet œuvrera également à intégrer le modèle de pérennisation du Dispositif Tounesna dans la vision stratégique de la migration en Tunisie (OS2). Un travail de consultation pour identifier les pistes d'une modélisation du Dispositif de réinsertion à travers notamment la mobilisation des Etats membres a été initié en Phase I. Il a abouti à une série de recommandations à l'attention des acteurs institutionnels Tunisiens et européens, et servira de point de départ pour l'élaboration d'un modèle de pérennisation du dispositif Tounesna. Ce modèle devra prendre en compte trois piliers prioritaires : le pilier financier (quels mécanismes financiers pour pérenniser le dispositif par la Tunisie et les partenaires étrangers), le pilier

opérationnel (quel positionnement du dispositif dans le contexte administratif et institutionnel tunisien) et le pilier juridique (les actes juridiques nécessaires au niveau tunisien pour pérenniser la formalisation du dispositif).

Par ailleurs, le projet renforcera les capacités des institutions qui portent le dispositif Tounesna à élaborer et mener des actions de plaidoyer et de mobilisation de partenaires techniques et financiers, afin de pérenniser la mise en place de programmes d'accompagnement à la réinsertion par des aides. L'OTE, l'IGPS et l'ANETI bénéficieront d'un renforcement de capacités des leurs agents dans la rédaction et l'implémentation de projets, mais également dans la prospection, l'identification de partenaires et le plaidoyer. Des ateliers d'écriture et de négociation de projet pourront être mis en place en association avec les partenaires bilatéraux ou multilatéraux européens mobilisés dans le cadre des activités de modélisation du dispositif.

Enfin, en parallèle de ce travail de pérennisation du Dispositif, le projet continuera de fournir des aides pour la réinsertion socio-économique de migrants de retour usagers du dispositif Tounesna (OS1).

La Phase II du projet prévoit qu'au moins 320 migrants tunisiens de retour d'un pays européen contributeur au Fonds fiduciaire d'urgence de l'Union européenne, pourront bénéficier d'une aide sociale et/ou d'une aide économique. Celles-ci sont réparties comme suit :

- Une aide sociale (jusqu'à 90 personnes) : cette aide est prévue pour les migrants en situation de vulnérabilité et les membres de leurs familles. Sur la base de l'identification des besoins menée par les conseillers du dispositif, le calcul du montant d'aide auquel peut prétendre le bénéficiaire va reposer sur un système de « scoring » inscrit dans les schémas directeurs
- Une aide économique (270 personnes) : elle est attribuée aux migrants éligibles sur la base des critères établis dans les schémas directeurs, parmi lesquels certains bénéficient également de l'aide sociale. Elle pourra servir à accompagner le migrant dans sa réinsertion professionnelle soit à travers l'emploi, ou à travers la création d'une entreprise. L'accompagnement à la réinsertion par une aide économique sera confié à des opérateurs de suivi. Couvrant une période de 12 mois à partir de la date de signature du contrat d'engagement multipartite, l'aide sera d'un montant moyen de 5000€ par personne.

Les migrants de retour usagers du Dispositif Tounesna qui peuvent bénéficier des aides prévues par le projet pourront être :

- ❖ Des migrants tunisiens présents dans un pays d'Europe partenaire du dispositif Tounesna en situation de vulnérabilité désirant faire un retour volontaire. Ceux-ci se chargeront d'assurer leur retour volontaire par leurs propres moyens ou peuvent être les bénéficiaires d'un programme d'aide au retour volontaire mis en place par l'Etat européen ou un de ses opérateurs, par un organisme international ou encore par l'ambassade de Tunisie dans ce pays.
- ❖ Des migrants tunisiens présents dans un pays d'Europe partenaire du dispositif Tounesna en situation d'obligation de quitter le territoire et des migrants tunisiens faisant l'objet d'une procédure de retour forcé pourront également être accompagnés par une aide à la réinsertion à leur arrivée en Tunisie.
- ❖ Des migrants tunisiens présents sur le sol tunisien qui sont rentrés depuis moins de 12 mois d'un Etat européens contributeur au Fonds fiduciaire d'urgence et partenaire du dispositif Tounesna et qui se sont inscrits sur la base de données du dispositif Tounesna, à condition d'y être éligible, et selon disponibilité des fonds.
- ❖ Un petit nombre de migrants étrangers sera intégré au public bénéficiaire des aides à la réinsertion (15 migrants subsahariens).

Dispositif de suivi-évaluation

Le dispositif de suivi-évaluation sera piloté au niveau du siège d'Expertise France à Paris, et impliquera l'ensemble des parties prenantes : équipe EF et OFII à Tunis, membres de la Taskforce, OTE, Opérateurs de suivi.

Le budget du projet prévoit, en plus d'une expertise perleée en suivi-évaluation, une évaluation intermédiaire et une évaluation finale externes, ainsi qu'une étude qualitative de l'impact de l'accompagnement offert par le Dispositif sur la réinsertion économique et sociale des migrants de retour.

Un cadre logique a été conçu par EF et l'OFII au moment de la préparation des documents de projet. Ce cadre logique est basé sur la version réalisée durant la Phase I, la Phase II s'inscrivant dans la continuité des activités de la Phase I. La spécificité de ce cadre logique réside dans le fait qu'il soit aligné sur les indicateurs de la Fenêtre Afrique du Nord du Fonds Fiduciaire d'urgence de l'UE. La récolte de données pour certains indicateurs sera donc à la charge de l'équipe suivi-évaluation de l'UE.

Ce cadre logique est disponible en Annexe.

3 OBJECTIFS ET RESULTATS POURSUIVIS

3.1 Objectifs de la mission

Finaliser et mettre en place le système de suivi-évaluation et d'apprentissage du projet afin d'assurer une collecte, une analyse et une utilisation systématique et efficace des informations de suivi-évaluation du projet.

3.2 Résultats attendus

- » Une théorie du changement du projet détaillée
- » Un cadre logique et des indicateurs revus si jugé nécessaire
- » Un Plan de suivi-évaluation et apprentissage conforme aux standards qualité d'EF et du bailleur, adapté au projet
- » Un système de suivi-évaluation qui assure la bonne application du PSE, prévoyant notamment :
 - La collecte de données avec des outils adaptés en fonction de la typologie des activités,
 - Les responsabilités / répartition des tâches et plan de travail pour l'équipe du projet,
 - Les respect des standards d'Expertise France et des exigences contractuelles,
- » Si nécessaire, la formation et l'accompagnement des parties prenantes au suivi-évaluation et outils développés afin de faciliter l'appropriation du système de suivi-évaluation du projet
- » Des données de suivi des indicateurs relatifs à l'accompagnement des migrants, dont à minima ces deux indicateurs (fréquence de collecte à définir avec l'équipe projet) :
 - IO6-2 : % des migrants de retour accompagnés par une aide sociale dont l'intégration sociale, ainsi que celle des membres de leurs familles est évaluée comme étant digne et pérenne
 - IO6-3 : % des projets qui sont toujours en exercice après la période d'accompagnement

4.1 Principales activités

Dans le cadre de la mission, l'expert.e assurera notamment les activités suivantes :

4.1.1 *Evaluation des besoins*

>> Evaluer les besoins du projet en matière de système de suivi-évaluation et apprentissage, de collecte de données, de reporting au sein d'EF et des partenaires de mise en œuvre.

4.1.2 *Développer le plan de suivi-évaluation et apprentissage (voir trame EF en annexe)*

>> Détailler la théorie du changement du projet avec l'ensemble des parties prenantes ;

>> Affiner les indicateurs de suivi-évaluation sur la base de la théorie du changement et de la qualité des données disponibles ;

>> Détailler les définitions, méthodes de calcul et désagréments des indicateurs

>> Actualiser le cadre logique à présenter au bailleur le cas échéant ;

>> Décrire les flux de données, mécanismes de collecte, traitement et analyse des données, espaces de stockage, logiciels et matériels utilisés, mécanismes de contrôle de la qualité des données et de reporting ;

>> Déterminer précisément les sources : moyens d'accès, fiabilité, limites ;

>> Définir un plan d'action détaillant les activités clés du dispositif de suivi-évaluation et apprentissage, le calendrier, le budget, les rôles et responsabilités.

4.1.3 *Déployer le plan de suivi-évaluation*

>> Mettre en place les outils techniques et organisationnels du suivi-évaluation

>> Développer le système de collecte et d'analyse des données, et les outils correspondant (questionnaires, formats de reporting, etc.) ;

>> Documenter la conformité RGPD : accès aux droits, sécurité des données, transferts hors UE

4.1.4 *Appuyer ou mettre en œuvre le plan de suivi-évaluation*

>> Former l'ensemble des parties prenantes au suivi-évaluation et aux mécanismes/outils élaborés pour faciliter leur implication dans la mise en œuvre et l'utilisation du système de suivi-évaluation et apprentissage ;

4.2 Livrables attendus

Livrables	Forme
1. Rapport de démarrage incluant un diagnostic des besoins	Rapport narratif
2. Théorie du changement détaillée	Schéma + note explicative
3. Plan de suivi-évaluation incluant un cadre logique revu le cas échéant	Voir trame annexe 1
4. Outils de collecte et de consolidation des données	Excel ou autre selon recommandations
5. Support de formation pour les parties prenantes	Powerpoint

Tous les rapports doivent être rendus en français.

5 ORGANISATION DES TRAVAUX

5.1 Modalités de coordination

L'expert.e Suivi-Evaluation travaillera sous la supervision de de la Chargée de projet et/ou du Chef de projet Expertise France pour l'ensemble de la mission. Il sera également en contact avec les équipes de l'OFII.

Un plan de travail sera élaboré au début de la mission avec EF pour convenir des jalons des livrables et des modalités de travail pour chaque étape du processus. Le nombre de jours pourra être affiné à ce moment là.

5.2 Conditions de travail

Le projet prendra en charge les dépenses suivantes : hébergement et transport lors des visites de terrain, frais d'ateliers, etc.

Les dépenses annexes telles que l'hébergement et le transport sur le lieu de résidence seront à la charge de l'expert Suivi-Evaluation.

La langue de travail sera le français.

5.3 Lieu et durée de la mission

La mission se déroulera en France et en Tunisie, avec si nécessaire des visites de terrain en régions (Sfax, Medenine, Bizerte, Le Kef, Kairouan, Tataouine).

Dates provisoires de la mission : mars 2021 – avril 2021

6 MOYENS

6.1 Profil(s) demandé(s)

6.1.1 Expertises attendues

Qualifications et Expérience :

- Titulaire d' un diplôme universitaire (3eme cycle) dans un domaine pertinent à la mission : en organisation et gestion de l' administration publique, gestion financière et administrative, économie, sciences sociales, coopération internationale, ingénierie de projet, évaluation.
- Au moins 5 ans d'expérience dans le suivi, la gestion de l'information, la collecte de données et/ou l'évaluation pour des projets/donateurs/organisations internationaux, projets de développement, de préférence dans les domaines humanitaire/développement social/éducation ou réfugiés, aide aux personnes déplacées.
- Expérience préalable sur des projets migrations serait un plus.
- Expérience en conception et gestion de base de données ;
- Une expérience en conception, animation et évaluation de formation dans le domaine du suivi et évaluation sera considéré comme un atout;

Compétences professionnelles :

- Excellente compréhension des cadres de résultats et des indicateurs ainsi que des normes et applications internationales de S&E, notamment sur des projets financés par l'UE ;
- Excellentes compétences en rédaction, en collecte/analyse/visualisation de données ;
- Maîtrise du Pack Office et de logiciels de collecte et traitement de données
- Excellentes capacités de coordination et de travail d'équipe ;
- Excellente maîtrise du français, écrit et parlé (bonnes capacités de rédaction, de synthèse et d'analyse...);
- La maitrise de l'arabe serait un atout.

7 POUR POSTULER

Les candidatures doivent inclure les éléments suivants :

- CV comprenant des références professionnelles ;
- Une lettre de motivation ;
- Portefeuille d'au moins deux travaux similaires

Les candidatures doivent être envoyées via ce lien :

[Expert S&E Progres \(H/F\) \(gestmax.fr\)](https://gestmax.fr)